

Québec



ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 931-2004608

Rapport annuel de gestion 2002-2003

Conseil permanent de la jeunesse

Avril 2004

Le contenu de la présente publication a été rédigé
par le Conseil permanent de la jeunesse

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-42571-5
ISSN : 0847-0227
© Gouvernement du Québec

M. Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre, au nom des membres du Conseil permanent de la jeunesse, le Rapport annuel de gestion de cet organisme pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le premier ministre,

Jean Charest

Québec, avril 2004

Monsieur Jean Charest
Ministre responsable de la jeunesse
et premier ministre
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à la *Loi sur l'administration publique*, le Rapport annuel de gestion du Conseil permanent de la jeunesse pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil,

Patrick Lebel

Québec, avril 2004

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents ____ *6*

1. Le Conseil permanent de la jeunesse ____ *11*

Historique ____ 11

Mission ____ 11

2. Les membres du Conseil permanent de la jeunesse ____ *12*

3. Les orientations stratégiques ____ *13*

Le contexte externe ____ 13

Le contexte interne ____ 13

Les enjeux ____ 14

Les orientations stratégiques ____ 14

4. Les résultats obtenus ____ *15*

5. Les activités du Conseil ____ *21*

Allocutions ____ 21

Participation aux comités externes ____ 21

Activités de presse et communications ____ 22

Documents ____ 22

Participation du CPJ à divers événements ____ 22

Affaires internationales ____ 23

6. L'utilisation des ressources ____ *25*

Les ressources humaines ____ 25

Les ressources financières ____ 25

Les ressources matérielles ____ 25

7. Les autres responsabilités administratives ____ *27*

La politique linguistique du Conseil permanent de la jeunesse ____ 27

Les objectifs d'embauche pour le Conseil permanent de la jeunesse ____ 27

La protection des renseignements personnels ____ 27

Le Code de déontologie du Conseil permanent de la jeunesse ____ 27

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2002-2003 du Conseil permanent de la jeunesse :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.

Le président du Conseil permanent de la jeunesse,

Patrick Lebel

1. Le Conseil permanent de la jeunesse

Historique

À l'été 1983, lors du Sommet québécois de la jeunesse et des sommets régionaux s'y rattachant, des jeunes de tout le Québec prennent la parole et s'expriment sur l'emploi, l'éducation et les problèmes sociaux. Pour faire cheminer leurs nombreuses revendications, les jeunes demandent à l'État de leur fournir un interlocuteur indépendant et permanent. L'idée d'un conseil de la jeunesse germe.

Deux ans après, en 1985, lors de l'Année internationale de la jeunesse, des symposiums sur les jeunes et sur l'emploi sont mis sur pied partout au Québec. Parmi les recommandations formulées par les jeunes, on retrouve celle favorisant l'établissement d'une politique globale de la jeunesse et la mise sur pied d'une structure gouvernementale de réflexion sur les problèmes des jeunes.

Le projet de loi n° 104 instituant le Conseil est déposé à l'Assemblée nationale le 18 juin 1986. Une commission parlementaire permet aux organismes de jeunes et à tous les groupes intéressés de faire part de leurs commentaires entre le 24 février et le 24 mars 1987. Les jeunes viennent de tout le Québec pour exprimer leurs points de vue sur le rôle que devrait jouer le Conseil, sur sa composition, sur leurs attentes et leurs inquiétudes face à cette nouvelle structure.

La *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse* (L.R.Q. , C-59.01) est finalement adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1987. Elle subit, par la suite, des modifications en 1992.

En 1997, la loi est à nouveau modifiée : désormais, un seul vice-président assistera le président. Le mode d'élection des membres est aussi révisé, de façon à répondre aux demandes formulées par les organismes jeunesse réfractaires au collège électoral. Désormais, ce sont les membres sortant du Conseil qui identifieront les nouveaux membres, à huis clos, lors d'un scrutin secret, à partir d'une liste fournie par le ministre responsable de la jeunesse. Le mandat du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) est également élargi : lorsqu'il conseille le ministre, le Conseil devra dorénavant tenir compte des questions relatives à la solidarité entre les générations, à l'ouverture au pluralisme et au rapprochement interculturel.

Mission

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif. Le CPJ est formé de 15 jeunes Québécoises et Québécois représentatifs des différentes régions, tous âgés de 15 à 30 ans. Ces jeunes sont actifs dans différents milieux riches d'expériences diverses, comme l'intervention auprès des jeunes en difficulté, la défense de droits de jeunes étudiants et le support à l'employabilité pour les jeunes. Le CPJ relève du ministre responsable de la jeunesse. Le gouvernement nomme les membres du Conseil sur recommandation du Conseil sortant et choisit la personne occupant la présidence. La personne occupant la vice-présidence est, quant à elle, choisie lors d'une élection entre les membres du CPJ.

Le mandat du CPJ, tel que déterminé par sa loi constitutive, est le suivant :

> *« Le Conseil a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel. »*

Le Conseil vise donc, par ses recherches, ses activités et ses actions à éclairer la prise de décision et orienter l'action gouvernementale en regard des jeunes de 15 à 30 ans. Il identifie et fait valoir les besoins des jeunes auprès des élus et du gouvernement et informe la population des situations vécues par ceux-ci. Il agit comme agent de concertation entre les différents groupes jeunes de la société et initie des réflexions parmi eux afin de faire progresser certaines idées. Il assume enfin un rôle de veille sur les initiatives gouvernementales et de la société civile s'adressant aux jeunes.

2. Les membres du Conseil permanent de la jeunesse

Au 31 mars 2003, les membres du Conseil permanent de la jeunesse sont les suivants :

Geneviève Baril, vice-présidente, originaire de St-Boniface-de-Shawinigan

Patrick Charrette-Dionne, originaire de Saint-Jérôme

Youri Chassin, originaire de Montréal

François Fréchette, originaire de Sherbrooke

Conel Tonatiu Garcia-Ramirez, originaire de Québec

Patrick Kearney, originaire de Saint-Jérôme

Patrick Lebel, président, originaire de La Tuque

Sylvain Lévesque, originaire de Québec

Claudie Lévesque, originaire de Baie-Comeau

Dominic Mailloux, originaire de Sorel-Tracy

Suzanne Moore, originaire de La Sarre

Marie-Eve Proulx, originaire de Hull

Lisa Roy, originaire de Thetford Mines

Félix Turgeon, originaire de Québec

3. Les orientations stratégiques

Le Conseil permanent de la jeunesse s'est doté d'une *Planification stratégique 2002-2005.* Ce document présente les valeurs, les créneaux d'activités, les leviers d'intervention, la clientèle, les partenaires, les éléments de contexte, les enjeux et les indicateurs retenus pour bien illustrer l'action du Conseil. Voici un bref résumé de la *Planification stratégique 2002-2005* du Conseil permanent de la jeunesse.

Le contexte externe

Dans la situation actuelle, plusieurs problématiques sociales affectent durement les jeunes de 15 à 30 ans à travers le Québec. Plusieurs de ces situations découlent directement des conditions socioéconomiques des jeunes Québécoises et Québécois.

Le CPJ souhaite s'intéresser à ces conditions. Par exemple, la question des jeunes bénéficiant des services de la Direction de la protection de la jeunesse, composée des jeunes délinquants et des jeunes ayant vécu des difficultés sur le plan familial, est problématique. Plusieurs observateurs constatent des problèmes réels au niveau des ressources des Centres jeunesse, des méthodes d'intervention et du fait que les deux clientèles, si différentes, soient si près les unes des autres.

Un autre dossier de nature sociale préoccupant est celui de la prostitution chez les 15-30 ans : quelle est l'ampleur de ce phénomène ? Quelle pourrait être l'implication du gouvernement dans un dossier sensible comme celui-ci ? Peu de données quantitatives ou qualitatives existent relativement à la prostitution chez les 15-30 ans.

Enfin, toujours au sujet de la situation sociale des jeunes Québécoises et Québécois, la question de l'arrimage des programmes sociaux pour les jeunes est également source de problèmes. En effet, trop de guichets gouvernementaux ou para-gouvernementaux donnent accès aux différents services pour les jeunes. Cette multiplication des lieux de contact peut amener une confusion bien compréhensible pour les jeunes peu habitués aux rouages de l'administration gouvernementale.

Le contexte interne

Le Conseil permanent de la jeunesse est une toute petite organisation, composée de 10 personnes. Le niveau de ressources l'oblige à établir des priorités. La permanence du CPJ est constituée de huit fonctionnaires permanents, du président et de la vice-présidente. Le président et la vice-présidente sont également membres à part entière du Conseil, ce qui fait en sorte qu'ils assument un rôle double : membres du Conseil et gestionnaires de la permanence du CPJ.

D'autre part, le Conseil doit composer avec une instabilité provoquée par le renouvellement complet de toute la table du Conseil à chaque trois ans. Ainsi, les 15 membres du CPJ sont tous remplacés à chaque fin de mandat, ce qui inclut, notamment, la présidence et la vice-présidence. Cette situation a occasionné dans le passé plusieurs problèmes : taux de roulement des membres de l'équipe permanente élevé, problèmes de cohérence et de continuité dans le discours, perte progressive de la

mémoire organisationnelle, transfert d'expertises nettement insuffisant, période de transition difficile empêchant le CPJ d'intervenir si le besoin s'en fait sentir, etc.

Cette situation ne crée pas un environnement favorable à une organisation optimale des ressources et du travail. Il faudra donc s'attaquer à cet état de fait en assurant une meilleure continuité du Conseil permanent de la jeunesse.

Les enjeux

En fonction des éléments de contexte présentés plus haut, voici les principaux enjeux auxquels devra faire face le Conseil permanent de la jeunesse d'ici l'été 2005 :

- Documenter, de façon adéquate, certaines problématiques sociales vécues par les jeunes et proposer des solutions concrètes et réalistes.
- Assurer un suivi des actions en matière de jeunesse du gouvernement, particulièrement celle découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse.
- Placer le Conseil au cœur des débats animant les jeunes, en jouant un rôle d'expert-contenu, d'animateur et d'agent de concertation.
- Assurer une meilleure continuité dans la direction générale du Conseil.

Ainsi, dans le passé, le CPJ s'est penché sur certaines problématiques sociales des jeunes (suicide, pauvreté, etc.); il s'agira donc d'actualiser certaines de ses recommandations. Quant au présent, le CPJ prévoit s'intéresser à d'autres sujets sur lesquels il entend prendre position.

Le troisième défi fait appel à un vaste exercice de communication et d'organisation d'activités. Il s'agit, en fait, de vitaliser un « service à la clientèle » afin de bien définir pour tous le rôle et l'utilité du CPJ.

Enfin, le dernier enjeu est de nature plus administrative; il sera traité à l'interne, afin d'atteindre rapidement une meilleure cohésion organisationnelle.

Les orientations stratégiques

En fonction des éléments présentés plus haut, voici les orientations stratégiques qui ont été retenues dans la *Planification stratégique 2002-2005* du Conseil.

1. Aborder certaines problématiques sociales qui n'ont pas déjà été traitées par le Conseil permanent de la jeunesse et proposer des solutions.
2. Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.
3. Assurer la continuité de la direction du Conseil lors des périodes de transition.

4. Les résultats obtenus

La présente section énonce les différents résultats obtenus par le Conseil en regard des orientations, des objectifs et des cibles qui avaient été retenus dans la *Planification stratégique 2002-2005.*

Orientation stratégique 1

Aborder certaines problématiques sociales qui n'ont pas déjà été traitées par le Conseil permanent de la jeunesse et proposer des solutions.

Objectif
Publier des avis sur trois problématiques jamais abordées par le Conseil : les jeunes dans les Centres jeunesse, la prostitution chez les jeunes et l'arrimage des programmes sociaux destinés aux jeunes.

Indicateur
Nombre d'avis publiés avant juillet 2005.

Cible
Trois avis publiés.

Résultat
Aucun avis publié.

Commentaire
Les travaux de trois comités du Conseil se poursuivent toujours afin d'atteindre la cible visée. La cible sera cependant atteinte sans problèmes; les trois avis seront publiés avant juillet 2005.

Par ailleurs, le Conseil a mis en chantier un quatrième avis : les déterminants de la participation citoyenne des jeunes des communautés culturelles. Cet avis devrait également être publié avant juillet 2005.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif
Organiser des activités de consultation et de débats pour rassembler des jeunes et des moins jeunes intéressés par la jeunesse.

Indicateur
Nombre de forums de discussion par année.

Cible
Tenue de quatre forums de discussion par année.

Résultat
Deux forums de discussion ont été tenus en 2002-2003 : « Pourquoi devenir député? » et « Forum de discussion pour les représentants des jeunes anglophones du Québec ».

Commentaire
Ces forums ont été tenus respectivement le 20 avril et le 26 mai 2002. Le niveau de ressources du Conseil rend difficile l'atteinte de l'objectif. Des efforts particuliers seront cependant consentis afin d'atteindre la cible fixée.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif
Organiser des activités de consultation et de débats pour rassembler des jeunes et des moins jeunes intéressés par la jeunesse.

Indicateur
Nombre de colloques jusqu'en 2005.

Cible
Tenue de deux colloques d'ici juillet 2005.

Résultat
Un colloque tenu les 1er et 2 juin 2002.

Commentaire
Le Conseil permanent de la jeunesse a tenu les 1er et 2 juin un colloque sur la précarisation du travail pour les jeunes et la prolifération des emplois atypiques pour ceux-ci.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif
Organiser des activités de consultation et de débats pour rassembler des jeunes et des moins jeunes intéressés par la jeunesse.

Indicateur
Tenue d'une tournée des régions pour rencontrer des Québécoises et Québécois.

Cible
Une tournée effectuée d'ici 2005.

Résultat
Tournée effectuée à l'automne 2002.

Commentaire
Cible atteinte. La tournée a permis aux représentants du Conseil de visiter les 17 régions du Québec et d'y rencontrer environ 300 jeunes leaders de tous les milieux. Un document faisant état de ces rencontres sera rendu public en 2003-2004.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif
Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur
Nombre de personnes touchées par les outils de communication.

Cible
25 000 personnes des milieux jeunesse rejointes par les outils de communication.

Résultat
30 000 personnes rejointes.

Commentaire
Cible atteinte et dépassée. En compilant les données issues du site Internet, les personnes abonnées au Fil de presse et au bulletin d'information et les personnes ayant reçu nos publications, nous estimons avoir dépassé la cible fixée, malgré une estimation conservatrice.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif
Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur
Nombre d'organismes touchés par les outils de communication.

Cible
Outils de communication offerts à 1 750 organismes.

Résultat
1 750 organismes touchés.

Commentaire
Cible atteinte. Tous les organismes répertoriés (1 750) dans le Répertoire des organismes jeunesse du Conseil ont reçu le bulletin d'information du Conseil.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif
Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur
Fréquence de publication des outils de communication (bulletin d'information et Fil de presse jeune).

Cible
Neuf publications par année pour le bulletin d'information, 44 publications par année pour le Fil de presse jeune.

Résultat
4 bulletins publiés et 45 Fil de presse publiés.

Commentaire
Pour la deuxième année consécutive, cette cible n'est pas atteinte. Les ressources du Conseil permettant l'atteinte d'une telle cible, des efforts supplémentaires devront être consentis pour atteindre la cible.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif
Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur
Nombre de visites sur le site Internet.

Cible
Achalandage annuel moyen de 50 000 visites.

Résultat
Achalandage annuel de 60 000 visites.

Commentaire
Cible atteinte et dépassée.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif
Rendre disponible, pour le plus grand nombre de gens, des outils d'information sur les dossiers jeunesse.

Indicateur
Nombre d'organismes et d'individus recevant les avis et publications du Conseil.

Cible
Avis et publications du Conseil parvenus à 1 750 organismes

Résultat
Environ 5 000 publications transmises, et 20 000 téléchargements sur le site Internet.

Commentaire
Cette cible s'est avérée irréalisable dans le cadre des ressources actuelles du Conseil. Il a donc été décidé d'aviser les 1 750 organismes de la parution d'un nouveau document par le biais du bulletin d'information en les invitant à télécharger le document sur le site Internet. Cette méthode semble être fructueuse, tout en sauvant des coûts.

Orientation stratégique 2

Continuer de faire du Conseil permanent de la jeunesse un lieu de débats, de concertation et d'échanges pour les gens intéressés aux problématiques jeunesse.

Objectif
Organiser, dans le cadre du 15e anniversaire du Conseil permanent de la jeunesse, une activité rassemblant des jeunes impliqués dans leur milieu afin d'échanger et de débattre sur le futur des 15-30 ans.

Indicateur
Activité d'échanges regroupant des jeunes au printemps 2003.

Cible
Tenue de l'activité au printemps 2003 en présence d'au moins 250 jeunes de 15 à 30 ans.

Résultat
Aucune activité tenue.

Commentaire
Le Conseil est actuellement en recherche de financement pour cette activité. Elle aurait lieu, le cas échéant, au printemps 2004.

Orientation stratégique 3

Assurer la continuité de la direction du Conseil lors des périodes de transition.

Objectif
Modifier la loi constitutive du Conseil afin d'améliorer la formule de renouvellement du Conseil.

Indicateur
Modification de la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.

Cible
Loi modifiée d'ici juillet 2005.

Résultat
Loi toujours inchangée.

Commentaire
Le Conseil est en attente d'une décision des autorités relative à ce dossier.

5. Les activités du Conseil

Allocutions

- au Forums jeunesse régionaux (6 avril 2002)
- au Colloque de l'ACFAS portant sur « La participation, l'insertion et la migration interne des jeunes » (14 mai 2002)
- à la commission des Directeurs aux services aux étudiants de la Fédération des cégeps (12 juin 2002)
- au camp de formation de la Fédération étudiante universitaire du Québec (15 juin 2002)
- au camp de formation du comité jeunes de la FTQ (20 juin 2002)
- au colloque organisé par la CSQ portant sur la réussite éducative (18 septembre 2002)
- au colloque « Le Parlementarisme au XXIe siècle » organisé par l'Association des parlementaires (présidence de la plénière, 9 au 12 octobre 2002)
- au colloque « Québec sans frontière » organisé par Jeunesse du monde (23 novembre 2002)
- à l'activité organisée par le Forum jeunesse des Laurentides intitulée « Le Rassemblement jeunesse des Laurentides » (8 novembre 2002)
- à l'activité organisée par la Maison des jeunes de Limoilou portant sur la place des Femmes en politique (11 décembre 2002)
- à la commission permanente de collaboration entre la France et le Québec dont la thématique était les jeunes et la Francophonie internationale (4 février 2003)
- à l'activité du Cégep de Drummondville sur le décrochage scolaire et social des jeunes (19 février 2003)
- à la rencontre des agents de pastoral du Québec portant sur le portrait de la jeunesse québécoise en 2003 (17 mars 2003)
- au 2e colloque organisé par l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ) dont la thématique était : « L'approche orientante » (27 et 28 mars 2003)
- à l'activité organisée par l'Association étudiante du cégep de Limoilou portant sur la participation citoyenne des jeunes (28 mars 2003)

Participation aux comités externes

- Représentation du CPJ aux instances suivantes :

 - comité sur le Guide des droits et obligations
 - conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse
 - conseil d'administration du Comité aviseur jeunes d'Emploi-Québec
 - Table des partenaires de l'Institut d'éducation aux adultes
 - Alliance recherches universités et communautés (ARUC-Jeunesse)
 - Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)
 - Table des partenaires du Chantier de l'économie sociale

- comités de travail au ministère des Relations internationales et au Secrétariat à la jeunesse
- conseil d'administration « Les Toiles »
- Institut du nouveau monde (INM)
- comité de suivi de la mise en œuvre de la Politique québécoise de la jeunesse.

Activités de presse et communications

- Le Conseil a diffusé 29 communiqués de presse, a tenu 17 conférences de presse et a accordé quelques dizaines d'entrevues aux médias entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003.
- Mise en ligne du nouveau site Internet du Conseil permanent de la jeunesse, en octobre 2002. Toutes les publications du Conseil sont maintenant disponibles en ligne.

Documents

- Nouvelle édition du Répertoire des organismes jeunesse, contenant les coordonnées de plus de 1 500 organismes œuvrant dans les milieux communautaires, culturels, de l'éducation, du loisir, de la politique, de la société et du travail.
- Publication du document *« Redites à tout le monde qu'on existe! »* contenant les positions du Conseil en matière de lutte contre la pauvreté depuis 1987.
- Présentation du mémoire « Réflexion stratégique sur les institutions démocratiques du Québec » dans le cadre des États généraux sur les institutions démocratiques, février 2003.
- Présentation du mémoire *« Un vrai défi collectif : de nouvelles normes pour un nouveau travail! »* aux audiences publiques à l'égard du projet de loi n° 143, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives, le 4 décembre 2002.

Participation du CPJ à divers événements

- Présence à l'assemblée générale de la Fédération étudiante universitaire du Québec (6 avril 2002)
- Présence au lancement d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation « Au collégial : l'orientation est au cœur de la réussite » (10 avril 2002)
- Rencontre avec Lorraine Deschênes du MSSS pour discuter de leurs orientations en matière de prévention du suicide chez les jeunes dans le cadre d'une consultation nationale à ce sujet (26 avril 2002)
- Participation au Salon des ministères et des organismes du gouvernement du Québec (Salon Info Services, 26, 27 et 28 avril 2002)
- Participation au Salon de l'école publique au Centre des congrès de Québec (9 et 10 mai 2002)
- Membre du Jury du Concours québécois en entrepreneurship (mai 2002)
- Présence à l'assemblée générale de Force jeunesse (25 mai 2002)
- Participation à la consultation du ministre du Travail portant sur la *Loi sur les normes du travail* (31 mai 2002)
- Organisation du Souper des anciens du CPJ dans le cadre du 15e anniversaire du CPJ (31 mai 2002)
- Participation à la consultation de la Ville de Montréal sur la création du Conseil jeunesse de l'île de Montréal (3 juin 2002)

- Présence à un Déjeuner-causerie où la ministre des Relations internationales présentait l'Observatoire sur la mondialisation que son gouvernement projetait de créer (10 juin 2002)
- Présence au congrès de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec (9, 10 et 11 août 2002)
- Présence au congrès du Réseau des Carrefour jeunesse-emploi du Québec (du 6 au 8 octobre 2002)
- Présence au colloque « Le Parlementarisme au XXIe siècle » (du 9 au 12 octobre 2002)
- Présence au colloque annuel de Place aux jeunes (du 6 au 8 novembre 2002)
- Participation à la commission parlementaire sur le projet de loi n° 112 portant sur la *Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion* (21 novembre 2002)
- Participation à une activité du Forum jeunesse de l'île de Montréal intitulée « Prends ta place » (23 et 24 novembre 2002)
- Participation au colloque « Pour un changement lucide et éclairé » organisé à l'UQAM par Michel Venne et ses collaborateurs (15 et 15 février 2003)
- Participation aux «États généraux sur la réforme des institutions démocratiques du Québec » (21, 22 et 23 février 2003)
- Participation aux consultations du ministre du Travail en lien avec le rapport Bernier (25 février 2003)
- Participation au colloque de Génération Québec (les 1er et 2 mars 2003)
- Rencontre avec la ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires (3 mars 2003)

Affaires internationales

- Accueil de dix jeunes Belges en avril 2002 dans le cadre d'une mission organisée par l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (17 au 27 avril 2002)
- Accueil de deux représentants de l'Institut mexicain pour la jeunesse, deux représentants du Conseil de la jeunesse d'expression française de Belgique et un représentant de la centrale syndicale française Force ouvrière (1er et 2 juin 2002)
- Rencontre de deux représentants de l'Institut mexicain pour la jeunesse ainsi que deux représentants de la Fondation universitaire d'Argentine
- Rencontre de la présidente du Conseil de la jeunesse d'expression française de Belgique et une chercheuse belge travaillant sur la participation citoyenne des jeunes (5 novembre 2002)
- Participation au 3e Forum social mondial, à Porto Alegre, Brésil (du 22 au 29 janvier 2003)
- Participation à une réunion du Comité organisateur du Congrès de fondation de la structure jeunesse au sein de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, à Verneuil-sur-Avre, France (du 31 janvier au 8 février 2003)
- Accueil, à l'occasion de la *Semaine québécoise contre le racisme*, de sept représentants du Conseil national de la jeunesse de France, six représentants du Conseil national de la jeunesse franco-allemande d'Allemagne et deux représentants du Conseil de la jeunesse d'expression française de Belgique (du 15 au 21 mars 2003)

6. L'utilisation des ressources

Le Conseil permanent de la jeunesse est administrativement relié au ministère du Conseil exécutif. Celui-ci le supporte donc dans ses opérations administratives par le biais de la Direction générale de l'administration et de ses composantes.

Les ressources humaines

Le Conseil permanent de la jeunesse bénéficiait en 2002-2003 de huit postes permanents, en plus de la présidence et de la vice-présidence. En voici la description.

Serge Bertin	Technicien en documentation
Lorraine Fournier	Agente de recherche
Danielle Gagnon	Technicienne en administration
Diane Lacroix	Agente de recherche
Georges Lemieux	Agent de recherche
Bernard Marier	Agent de recherche
Danielle Tremblay	Agente de secrétariat
Frédéric Tremblay	Agent d'information

Les ressources financières

Le Conseil permanent de la jeunesse a vu son budget modifié en 2002-2003 pour tenir compte des coûts reliés aux différentes activités qu'il a menées au cours de l'année. Son budget est compris dans le Programme 5 du ministère du Conseil exécutif.

Catégories	Budget modifié	Dépenses
▪ Rémunération	540,7 $	536,5 $
▪ Fonctionnement	378,5 $	374,7 $
▪ Immobilisations	8,2 $	3,8 $
	927,4 $	**915,0 $**

Les ressources matérielles

Le Conseil permanent de la jeunesse est situé au 12, rue Sainte-Anne à Québec. Il dispose de locaux adéquats, loués à la Société immobilière du Québec. Les besoins matériels du Conseil sont comblés.

7. Les autres responsabilités administratives

Le Conseil permanent de la jeunesse est assujetti, à titre d'organisme du gouvernement du Québec, à plusieurs normes légales ou réglementaires. Celles-ci concernent, notamment, la probité des membres du Conseil et la transparence envers les citoyens quant à la gestion du Conseil.

La politique linguistique du Conseil permanent de la jeunesse

Le Conseil permanent de la jeunesse n'est pas assujetti en raison de sa petite taille (moins de 10 employés réguliers) à l'obligation d'avoir une politique linguistique prévue dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Par ailleurs, cela n'a pas empêché le Conseil permanent de la jeunesse de mettre en place plusieurs mesures afin de garantir la qualité linguistique des publications du Conseil permanent de la jeunesse.

Les objectifs d'embauche pour le Conseil permanent de la jeunesse

Les effectifs réguliers du Conseil permanent de la jeunesse sont composés de 50% d'hommes et de 50% de femmes. 25% des effectifs du Conseil sont âgés de moins de 35 ans.

La protection des renseignements personnels

Un Comité de protection des renseignements personnels a été mis sur pied au Conseil depuis 2001. Il est composé du président de l'organisme (qui est répondant gouvernemental en matière de protection des renseignements personnels) et de la technicienne en administration.

Ce comité a renforcé les mesures qui existaient déjà afin de protéger les renseignements personnels des membres et du personnel du Conseil.

Le Code de déontologie du Conseil permanent de la jeunesse

Le Conseil permanent de la jeunesse a adopté en 2002-2003 un Code de déontologie qui a été signé par tous les membres du Conseil. Aucun manquement au Code de déontologie n'a été observé en 2002-2003.

De plus, une session d'information et de sensibilisation à l'éthique a été organisée pour le personnel régulier du Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le ministère du Conseil exécutif.



Renseignements :
Conseil permanent de la jeunesse
12, rue Sainte-Anne, 2e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Téléphone : (418) 644-9595
Sans frais : 1-800-363-1049
Télécopie : (418) 646-0798

conseil.jeunesse@cpj.gouv.qc.ca
www.cpj.gouv.qc.ca

Conseil permanent de la jeunesse
Québec